# **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### Édition Chronologique n° 99 du 30 décembre 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

#### ERRATUM

à l'arrêté du 20 décembre 2022 portant acceptation d'un don.

Du 23 décembre 2022

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION :

Direction des affaires juridiques ; CPBO.

## ERRATUM à l'arrêté du 20 décembre 2022 portant acceptation d'un don.

Du 23 décembre 2022 NOR A R M S 2 2 0 3 0 5 2 Z

Texte(s) modifié(s) :		
2 Arrêté du 20 décembre 2022 portant acceptation d'un don.		
Référence de publication :		

Dans l'en-tête de l'arrêté du 20 décembre 2022 portant acceptation d'un don, corriger " Direction des affaires juriques " pour lire " Direction des affaires juridiques".